

## DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 19 décembre 2024

M<sup>e</sup> Carolina Rinfret, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100, Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4189-2022.

Intragaz – Cause tarifaire 2023-2033.

Phase 3 Tarifs provisoires et Cavalier tarifaire.

**Version révisée de la demande de remboursement de frais du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* et réponse aux [commentaires C-Énergir-0012](#).**

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la **version révisée de la demande de remboursement de frais** du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)* au présent dossier, en Phase 3 du présent dossier. Tel qu'indiqué sur le formulaire, la demande est logée par *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, qui est la responsable du paiement de ces frais pour le Regroupement.

Cette version révisée fait suite aux [commentaires C-Énergir-0012](#).

Dans notre [demande de frais initiale C-RTIÉE-0029](#), nous avons **déjà volontairement réduit notre demande** (à un nombre d'heures uniforme de 11 h. tant pour le procureur soussigné que pour l'analyste Monsieur Jean Schiettekatte) par rapport au temps qui avait été réellement consacré à cette phase du dossier.

Suite aux [commentaires C-Énergir-0012](#) et afin de tenter de rejoindre la position d'Énergir, le RTIÉE **réduit par la présente davantage, volontairement, le nombre d'heures réclamé**, et ce bien que le temps réel consacré ait été supérieur.

Nous croyons humblement que ce nombre d'heures, ainsi davantage réduit, est des plus raisonnable.

Nous n'allons toutefois pas jusqu'à réduire le temps réclamé à l'équivalent de ce qu'aurait requis l'envoi d'une simple lettre d'appui (**comme Énergir semble le suggérer**), avec peu ou pas de motivation de cet appui. Il nous semble en effet respectueusement qu'une simple lettre, peu ou pas motivée, n'aurait pas constitué une participation optimale apportant plus-value à la Régie.

Le RTIÉE a voulu effectuer un travail rigoureux, ne limitant pas le présent processus à une simple étampe en caoutchouc :

- Comme noté dans notre [lettre C-RTIÉE-0028](#), le RTIÉE a effectivement procédé à l'examen du coût plus élevé des investissements dont Intragaz demandait la reconnaissance par son cavalier tarifaire. Le RTIÉE a rappelé, dans ses représentations [C-RTIÉE-0027 RTIÉE-3, Doc. 1](#), que ses associations SÉ-AQLPA avaient elles-mêmes, au Dossier antérieur R-4157-2021, estimé que l'évaluation des coûts initiale était peut-être sous-estimée et exprimé la crainte de facteurs haussiers similaires à ceux qui se sont avérés.
- Puis, après avoir obtenu confirmation en DDR que l'estimation de coûts était de « classe 3 » (*admettant un intervalle de - 15 % à + 15 %*), le RTIÉE a exprimé son appui aux coûts de ces investissements tes qu'ainsi haussée.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la présente demande révisée de remboursement de frais pour la participation du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).